



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 12 février 2024, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1646-2024 CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville à la page Règlements municipaux en vigueur et les règlements en processus d'adoption sous la rubrique *Loisirs - Culture* identifié de la façon suivante : [1646-2024 : Fonctionnement de la bibliothèque municipale](#).

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 14 février 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière